



EXPOSE DES MOTIFS

Diplôme de formation continue pour les suppléants en enseignement primaire (Diploma of Advanced Studies in primary school supply teaching)

Historique

Le Diplôme de formation continue pour les suppléants en enseignement primaire a été mis sur pied par l'IUFE à la demande de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). En effet, la DGEO a pris contact avec l'IUFE dès l'automne 2013 pour trouver des solutions au risque de pénurie d'enseignants qui s'annonçait pour la rentrée 2014. Avec l'introduction du mercredi matin d'école, le besoin accru d'enseignants faisait courir le risque d'une pénurie - le nombre d'étudiants porteurs du Certificat complémentaire en Enseignement primaire s'avérant soudainement insuffisant. Par ailleurs la DGEO emploie depuis plusieurs années des suppléants, porteurs d'un titre universitaire, mais sans titre d'enseignant reconnu par la CDIP. La DGEO a exprimé le souhait de stabiliser ces suppléants, stabilisation qui nécessite un complément de formation dans le domaine de l'enseignement. Plusieurs solutions ont alors été évoquées (VAE, parcours raccourcis et individualisés) pour aboutir finalement à une formation complémentaire en enseignement primaire qui se déroulerait en emploi. Cette formation doit permettre aux suppléants engagés à la rentrée 2014 d'être diplômés deux ans plus tard, à la fin de leur période probatoire. Solution qui répond aux deux besoins exprimés par la DGEO : avoir la possibilité d'engager des suppléants pour répondre à la pénurie tout en les formant pour pouvoir les engager ensuite au titre d'enseignant primaire.

Un groupe de travail composé de représentants de l'IUFE, de la DGEO et de la SPG s'est réuni plusieurs fois durant l'année 2013-2014 pour proposer une formation sous la forme d'un DAS de 42 crédits.

Le choix d'un DAS :

Au vu des besoins de formation recensés en groupe paritaire (représentants de la DGEO, des associations professionnelles et de la FEP), un CAS s'est avéré insuffisant. En outre, l'objectif visé étant de former des enseignants primaires généralistes pouvant enseigner dans les deux cycles (1 et 2) de l'enseignement primaire, l'option d'un nombre restreint de crédits paraissait doublement inadaptée. Enfin, le choix d'un DAS, en 2013-14, pour la formation initiale complémentaire des enseignants des disciplines artistiques et sportives, ne pouvait manquer d'être comparé avec l'introduction de ce nouveau parcours diplômant de suppléants.

En concertation avec les partenaires que sont la DGEO et les associations professionnelles, il fut convenu que la formation pour les suppléants devrait couvrir trois domaines en articulation : 1) les didactiques des disciplines d'enseignement, 2) les

approches transversales de l'enseignement et de l'apprentissage, 3) l'analyse et la régulation des pratiques professionnelles en lien avec l'expérience sur le terrain.

Structure de la formation :

La formation dure le temps de la période probatoire des enseignants primaires, c'est-à-dire 4 semestres avec des horaires pouvant être conciliables avec la tenue d'une classe à 70 %. Le plan d'études du DAS comprend des cours issus du programme SSED/IUFE et des cours/séminaires (approches didactiques et transversales) créés spécialement pour répondre aux besoins spécifiques du public des suppléants. Il comprend également un séminaire d'analyse et régulation des pratiques professionnelles directement articulé avec la pratique de la classe du suppléant. Un stage de deux semaines avec un suivi d'un formateur de terrain a lieu dans le cycle complémentaire à celui dans lequel le suppléant enseigne.

Type de formation :

La formation est basée sur une forte articulation entre savoirs théoriques issus des sciences de l'éducation et savoirs issus de la pratique. Les séminaires proposent une démarche clinique fondée sur l'observation permettant un travail interactif à partir de l'expérience d'enseignement du suppléant.

Public concerné :

Ce DAS est destiné aux 22 personnes ayant été engagées en suppléance dans une classe primaire à la rentrée 2014 par la DGEO. Ces personnes sont titulaires d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent, de provenances diverses. Plus de la moitié d'entre elles possèdent soit un master soit une licence en sciences de l'éducation, un petit nombre une licence en psychologie et les autres ont des titres universitaires divers : droit, sciences sociales, lettres, chimie, musicologie.

Conditions d'admission :

Etre titulaire d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent ;
Occuper un poste d'enseignement dans un établissement de l'enseignement primaire public genevois, avec un taux d'activité de 70 % au maximum ;
Etre autorisé par la DGEO à suivre la formation durant la période probatoire.

Ressources :

Le DAS est en principe une formation proposée à une seule volée de suppléants durant les années 2014-2015 et 2015-2016.

La formation est financée entièrement par la DGEO et couvre les frais liés aux enseignements ad hoc.